



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

OBJET : CESSION DE BIENS (UNIMOG)

L'an deux mille vingt-six et le vingt Janvier à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 2) – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – M. RICHELME Jean-Marc.

M. JULIEN Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Janvier 2026
Délibération N° DM_20260120N008

OBJET : CESSION DE BIENS (UNIMOG)



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a passé une annonce sur un site spécialisé pour vendre l'UNIMOG et ses différents accessoires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SCEA du Domaine de Loureau sis 1021 chemin de Rébénacq à BOSDARROS (64290) a fait une offre d'achat pour un montant de 60.000,00 €.H.T., soit 72.000,00 €. T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à céder ce bien à la SCEA du Domaine de Loureau pour un montant de 72.000,00 €. T.T.C.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le Maire à céder ce bien à la SCEA du Domaine de Loureau pour un montant de 72.000,00 €. T.T.C. et à signer tous les documents y afférents.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	---